



Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Canton Yerres-Brunoy

COMMUNE DE YERRES

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 13 AVRIL 2026

Nombre de membres composant	
Le Conseil municipal	35
Membres en exercice	35
Présents à la séance	34

L'an deux mille vingt-six, le treize avril, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le sept avril deux mille vingt-six, s'est assemblé salle municipale Bernard NUSBAUM, sous la présidence de M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, Maire.

OBJET :

Personnel communal :
Mise à jour du tableau
des effectifs

Etaient présents :

M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, Maire, Mme Gaëlle BOUGEROL, M. Olivier CLODONG (quitte la séance pour le point n° 4 relatif au CFU 2025), Mme Jocelyne FALCONNIER, M. Didier LE COZ, Mme Carole PELLISSON, M. Denis ADAM, Mme Vannina ETTORI, M. Jean Paul REGEASSE, Mme Anne-Sophie ROSSIGNOL, Adjoint au Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Jean-Claude LE ROUX, Mme Laëtitia DOROT, M. Rémy PETIT, Mme Michèle GUTTIN, M. Christian SOLLE, Mme Corinne LE GLOUX, M. Charly MARIAZOULS, Mme Huijuan LI, M. Romain TRICOT, Mme Diane ORLIAC, M. Serge LUGUET, Mme Viviane HENNEQUIN, M. Henri BORIE, Mme Emilie SPONVILLE, M. Christophe GAY, Mme Marie-Pierre DESPRES, M. Jean TUPKOVIC, Mme Camille BONADONA, M. Jérémie LETORT, Mme Myriam CASANOVA, Mme Claudia DE CAMPOS, M. Béranger CERNON, Mme Gwendoline LE BOUIL, Conseillers municipaux.

Absent excusé et représenté :

M. Maxence MAHEN donne pouvoir à M. Olivier CLODONG

Secrétaire de séance : M. Jérémie LETORT

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 2026/04/059

OBJET : Personnel communal : Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que, depuis la dernière mise à jour du tableau des emplois intervenue par délibération n° 2025/04/647 du 3 avril 2025, plusieurs évolutions sont intervenues au sein des services communaux,

CONSIDERANT que ces évolutions résultent notamment du déroulement normal des carrières des agents (avancements de grade et promotions internes), des mises en stage, ainsi que de l'adaptation continue de l'organisation des services aux besoins de la population et aux priorités de la Municipalité,

CONSIDERANT que, dans ce cadre, la Commune veille à concilier deux objectifs complémentaires : accompagner les parcours professionnels des agents et garantir un niveau élevé de qualité du service public rendu aux habitants, en particulier dans les domaines de l'administration générale, de la sécurité, du cadre de vie et de l'animation,

CONSIDERANT, qu'afin de préserver la souplesse nécessaire au recrutement et d'éviter toute inadéquation entre les profils des candidats et les grades existants, le tableau des emplois prévoit l'ouverture de plusieurs grades pour un même poste. Cette organisation permet à la Collectivité de recruter les compétences les plus adaptées sans contrainte statutaire excessive,

CONSIDERANT que la mise à jour proposée s'inscrit dans une logique de gestion prévisionnelle des effectifs et de maîtrise de la masse salariale. Elle répond à des besoins identifiés au sein des services et ne remet pas en cause les équilibres budgétaires définis dans le cadre du budget primitif 2026,

CONSIDERANT, qu'afin d'assurer la continuité du service public et de sécuriser les situations administratives en cours, il est proposé la création des emplois suivants :

- attaché : 1 poste (renforcement des fonctions d'encadrement et de pilotage)
- adjoint administratif principal de 1ère classe : 4 postes (consolidation des fonctions administratives)
- adjoint technique : 6 postes (optimisation des missions liées au cadre de vie et à l'entretien du patrimoine communal)
- brigadier-chef principal : 3 postes (renforcement de la sécurité et de la présence sur le terrain)
- adjoint d'animation : 2 postes (soutien aux actions en direction de l'enfance et de la jeunesse),

CONSIDERANT que ces ajustements traduisent la volonté de la Municipalité d'adapter en permanence les moyens humains aux exigences du service public local, tout en assurant une gestion rigoureuse et responsable des ressources de la Collectivité,

CONSIDERANT que la création d'emplois dans la Fonction publique territoriale ne doit pas être systématiquement assimilée à un recrutement externe. Elle correspond avant tout à une décision juridique de l'assemblée délibérante visant à adapter le tableau des effectifs aux besoins du service et aux évolutions de carrière des agents,

CONSIDERANT, qu'ainsi, la création d'un emploi peut permettre de nommer un agent déjà en poste à la suite d'un avancement de grade ou d'une promotion interne, sans qu'il y ait nécessairement ouverture d'un nouveau poste à pourvoir par un recrutement. En pratique, il s'agit souvent d'un ajustement statutaire destiné à accompagner les parcours professionnels, et non d'une augmentation mécanique des effectifs, ce qui constitue une confusion fréquente dans l'interprétation de ces délibérations par les élus,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires générales,

A l'unanimité,

APPROUVE la mise à jour du tableau des effectifs, telle que présentée ci-dessus,

AUTORISE la création des emplois correspondants,

PRÉCISE que ces créations prennent effet à compter du 1er avril 2026,

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents y afférents.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN